

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq du mois d'octobre**, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Pierre CREPIN, Annette CARTIER DUBOST Lysiane CHATELUS, Sandrine DELFIEU, Laëtitia DUFOUR, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre Alexandre GIRARD, Pierrick MURCIER, Martine MERIGOT, Catherine MOUILLER.

**Absents excusés** : Sébastien DURAND pouvoir à C MOUILLER, Christiane ROSSILLE pouvoir à Y GAULIER

**Absent** : Samyha LOUBIBET

**Date de la convocation** : mercredi 19 octobre 2022

**Secrétaire élu pour la séance** : Pierrick MURCIER

**N° 2022-46 OBJET : CREATION de POSTES et ELECTION de DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES à L'URBANISME et à LA VOIRIE**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création de deux postes de conseillers municipaux délégués en charge de l'urbanisme et de la voirie. Il invite le Conseil municipal à procéder à l'élection de ces deux conseillers.

Il rappelle que Messieurs MURCIER Pierrick et FAYET Anthony occupent déjà ces fonctions en remplacement depuis l'année dernière et il les propose à ces postes.

Le Conseil municipal procède à l'élection des Conseillers municipaux délégués :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	2
Nombre de votants présents et pouvoirs	16
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	16

Messieurs MURCIER Pierrick et FAYET Anthony ayant obtenu la majorité absolue (10) ils sont élus conseillers municipaux délégués en charge de l'Urbanisme et de la Voirie.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 25 octobre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201766-20221025-D202246-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022

Le Maire, Eric MARTIN

Le secrétaire de séance, Pierrick MURCIER